

# **Le Conseil des Montréalaises**

Avis du Comité  
*Femmes*  
*et développement régional*  
du CRDÎM

suite aux consultations publiques  
portant sur la création du  
Conseil des montréalaises de la  
Ville de Montréal

Septembre 2003



Le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM est heureux de présenter l'avis concernant les consultations publiques portant sur la création du Conseil des Montréalaises.

Ce rapport répond au mandat que nous avons reçu de la Ville de Montréal suite aux recommandations retenues au Sommet de Montréal d'avril 2002. Il est le résultat d'un processus démocratique qui a permis une participation importante de citoyennes et de groupes représentatifs de la diversité socio-économique et culturelle de Montréal.

Nous croyons fermement que la structure consultative qu'est le Conseil sera un outil efficace pour la Ville dans le perfectionnement de son offre de service auprès des Montréalaises et de toute la population. Nous espérons que le présent avis permettra au Comité exécutif de doter notre ville d'une structure adaptée aux caractéristiques et aux réalités des femmes et des hommes du territoire.

Le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM veut remercier particulièrement les quatre commissaires qui, par leur présence et implication, ont permis de valider l'ensemble du processus de consultation publique ainsi que le présent rapport : Francesca Dalio, coordonnatrice de la *Table des groupes de femmes de Montréal*, Oksana Kaluzny, conseillère de l'arrondissement de LaSalle district Sault-Saint-Louis, Marie-Laure Landais, coordonnatrice de la *Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville* et Louise Lemay, vice-présidente et directrice du *Centre de liaison entreprises-éducation* et représentante du comité *Femmes et développement régional*.

Nous voudrions aussi remercier les nombreuses citoyennes et groupes représentatifs de la diversité socio-économique et culturelle de Montréal qui ont accepté de participer à cette démarche essentielle pour l'avenir des Montréalaises. Nous soulignons également le travail effectué par les consultantes Martine Blanc et Anne Pasquier sans qui la consultation n'aurait pu se faire si rapidement et efficacement.

La présidente,  
Comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM,  
Hélène Meagher

A l'invitation du comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM, nous avons accepté d'être commissaire lors de la consultation auprès de la population sur la création du Conseil des Montréalaises, consultation qui s'est déroulée au printemps 2003. À ce titre, nous avons participé aux audiences publiques, nous avons pris connaissance des soixante et onze avis écrits, questionnaires complétés et lettres d'appui.

Nous sommes heureuses aujourd'hui de présenter, avec le comité, le rapport de ces consultations ainsi que les recommandations. Ces consultations ont porté, plus particulièrement, sur le mandat, la composition, le fonctionnement et le budget du Conseil des Montréalaises. Le rapport, tel que rédigé, est conforme à ce que nous avons entendu et avons lu lors du processus de consultation.

La participation importante des citoyennes et des groupes intéressés nous ont permis d'apprécier l'importance qu'une telle instance consultative pourra avoir dans l'administration montréalaise et de son impact potentiel sur les conditions de vie et de travail des Montréalaises.

Nous espérons que la mise en place du Conseil des Montréalaises, que nous souhaitons très prochaine, tiendra compte des résultats de ce processus démocratique.



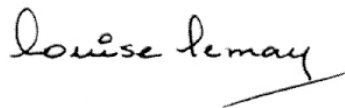
Francesca Dalio  
Commissaire et coordonnatrice de la  
Table des groupes de femmes de  
Montréal



Oksana Kaluzny  
Commissaire et conseillère de  
l'arrondissement de LaSalle, district  
Sault-Saint-Louis



Marie-Laure Landais  
Commissaire et coordonnatrice de la  
Table de concertation jeunesse  
Bordeaux-Cartierville



Louise Lemay  
Commissaire et directrice du Centre  
Liaison Entreprises-éducation et  
représentante du comité Femmes et  
développement régional

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	5
<b>I – HISTORIQUE</b> .....	6
<b>II – LA CONSULTATION : LES PRINCIPALES ÉTAPES</b> .....	8
2.1 <b>Activités de promotion</b> .....	8
2.2 <b>Activités d’information</b> .....	9
2.3 <b>Les audiences publiques</b> .....	10
<b>III – LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES : UNE ADHÉSION SANS ÉQUIVOQUE</b> .....	12
3.1 <b>Place du Conseil des Montréalaises dans l’organigramme de la Ville</b> .....	12
3.2 <b>Rôle et champs d’action du Conseil des Montréalaises</b> .....	13
3.3 <b>Composition du Conseil des Montréalaises</b> .....	15
3.3.1 Représentation au sein du Conseil des Montréalaises .....	15
3.3.2 La présence d’une élue au Conseil des Montréalaises.....	17
3.3.3 La représentation des arrondissements .....	17
3.3.4 Mode de recrutement .....	18
3.4 <b>Fonctionnement du Conseil des Montréalaises</b> .....	19
3.4.1 Durée du mandat .....	19
3.4.2 Élection de la présidente.....	20
3.4.3 Tenue des réunions .....	20
3.4.4 Imputabilité du Conseil des Montréalaises.....	20
3.4.5 Ressources humaines allouées au Conseil des Montréalaises .....	21
3.5 <b>Budget du Conseil</b> .....	22
<b>IV – LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES : DES DOSSIERS PRIORITAIRES</b> .....	24
<b>V – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b> .....	25
<b>Annexe I -</b> Liste des avis, questionnaires et appuis déposés au comité Femmes et développement régional du CRDÎM et concernant le Conseil des Montréalaises .....	27
<b>Annexe II -</b> Liste des dossiers prioritaires pour le Conseil des Montréalaises selon les avis reçus .....	29
<b>Annexe III -</b> Document de consultation sur la création du Conseil des Montréalaises de la Ville de Montréal.....	30

## **Introduction**

La Ville de Montréal a confié au comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM le mandat de réaliser des consultations publiques sur la création du Conseil des Montréalaises, recommandation retenue au Sommet de Montréal d'avril 2002. Ces consultations ont été faites au printemps 2003 et ont porté, plus particulièrement, sur le mandat, la composition, le fonctionnement et le budget d'un tel Conseil. Sa mise en place, par décision des instances politiques de la Ville, tiendra compte, nous l'espérons, des résultats de ce processus démocratique qui a permis de recevoir plus de soixante-dix avis et appuis provenant de citoyennes et de groupes représentatifs de la diversité socio-économique et culturelle de Montréal (liste des groupes en Annexe 1).

Pour mener à bien un tel processus consultatif, plusieurs ressources ont été mises à contribution. En effet, deux contractuelles ont été embauchées par le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM pour élaborer et réaliser le processus de consultation. Elles ont été soutenues dans leur réflexion par un groupe de travail de cinq personnes membres du comité : Mariangela Di Domenico, Conseil du statut de la Femme, Louise Lemay, Centre de liaison Entreprises-éducation, Marie Leahey, coordonnatrice du comité, Hélène Meagher, Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et présidente du comité et Anne Michaud, programme Femmes et Ville, Développement social, Ville de Montréal.

De plus, afin de valider la consultation, le présent rapport et les recommandations qui en découlent, le comité Femmes a demandé à quatre commissaires d'assister aux consultations et de recevoir les différents avis.

Également, les membres du comité *Femmes et développement régional* et les commissaires voudraient remercier d'une façon toute particulière la Ville de Montréal pour le prêt des locaux nécessaires et la diffusion des dépliants et affichettes et, plus particulièrement, les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Saint-Laurent et qui ont été les hôtes des séances d'information et/ou des audiences publiques.

C'est grâce à la collaboration de toutes et de tous que nous avons été en mesure de nous acquitter de la responsabilité que l'Administration montréalaise nous a donnée. C'est donc avec plaisir que nous remettons le rapport des consultations publiques. Les conclusions et les recommandations qui en découlent font l'objet du présent avis. Nous espérons qu'elles soient prises en compte pour la mise en place du Conseil des Montréalaises par décision des autorités politiques de la Ville. Nous souhaitons que ce document soit un outil de référence incontournable, capable de soutenir le travail des planificateurs municipaux qui voudront concrétiser une recommandation du Sommet de Montréal en dotant notre Ville d'une instance de développement adaptée aux caractéristiques et aux réalités des femmes et des hommes de leur territoire.

## I – HISTORIQUE

Les municipalités assument un éventail de plus en plus large de responsabilités en matière de services publics. Que l'on pense aux interventions en développement économique et social, de sécurité publique urbaine, d'aménagement des lieux publics, de réduction de la pauvreté, de logement social, de voirie, de transport et de développement culturel. Ces services municipaux affectent la vie quotidienne de toutes et de tous et, force est de constater, que la différence traditionnelle des rôles sociaux entre les femmes et les hommes crée des attentes différentes face à la municipalité.

Afin d'assurer une qualité de vie pour l'ensemble de la population de l'île et afin également de garantir à toutes et tous une pleine participation à la vie municipale, la nouvelle Ville de Montréal se doit de tenir compte de cette différence tout comme elle se doit d'amoindrir les effets négatifs de la sous-représentation historique des Montréalaises dans les instances décisionnelles municipales alors qu'elles composent 52 % de la population de la ville.

De plus, comme employeur de 29 000 travailleurs et travailleuses, l'administration montréalaise a l'obligation de mettre en œuvre un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, d'appliquer la Loi sur l'équité salariale et de s'assurer de l'application des mesures visant à contrer le harcèlement sexuel au travail.

Le comité *Femmes et développement régional* s'est penché sur ces importantes questions qui ont un impact majeur sur la qualité de vie de l'ensemble de la population. Il a organisé, en collaboration avec la *Table des groupes de femmes de Montréal*, l'*Alliance de recherche IREF/relais-femmes* et le *Y des femmes*, un colloque en septembre 2001 : *Montréal, ville nouv'Elles*. Certaines de ses conclusions ont fait valoir que la prise en compte des besoins des femmes et leur participation au développement de la Ville de Montréal s'avèrent essentielles pour assurer une réelle qualité de vie à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais et pour conserver les acquis.

Le comité *Femmes et développement régional* a constaté également que l'engagement de l'ancienne Ville de Montréal à l'endroit de la population féminine de son territoire s'est traduit, depuis de nombreuses années, dans des actions concrètes : mesures sur la sécurité des femmes, adaptation des transports en commun, accès égalitaire aux loisirs, mesures sur l'itinérance des femmes, plan d'urbanisme, etc. Son adhésion à la déclaration mondiale de l'Union internationale des Villes et Municipalités (IULA) sur les femmes dans le gouvernement local, adoptée à l'unanimité par le nouveau Conseil municipal, son engagement par le programme *Femmes et Ville* et son implication pour que l'aménagement urbain soit sécuritaire ne sont que quelques-unes des actions qui témoignent de sa contribution.

Afin de faire en sorte que ces actions soient concertées et qu'elles puissent se développer, un avis a été déposé au Comité de transition par le CRDÎM en mai 2001, *La place des femmes dans la nouvelle Ville de Montréal*. Une des recommandations majeures de ce texte faisait valoir l'importance que l'ensemble de ces actions en matière de condition féminine se

retrouvent à l'intérieur d'une planification stratégique concertée à laquelle l'ensemble des planificateurs municipaux adhéreront. Cet avis est resté lettre morte.

Pourtant, conscients du bien-fondé et de l'impact positif d'un tel mécanisme, le comité *Femmes et développement régional* et la *Table des groupes de femmes de Montréal*, déposeront au Sommet de Montréal d'avril 2002 un avis, *Femmes au Sommet*, donnant lieu à quatre recommandations:

- L'élaboration d'une Politique cadre d'égalité des femmes et des hommes par la ville de Montréal;
- La mise en place d'une structure consultative: le Conseil consultatif des femmes;
- La mise en place d'une structure administrative : le Bureau de la condition féminine;
- Des moyens d'action en lien avec la Politique :
  - l'analyse différenciée selon les sexes, un outil pour la prise en compte des besoins et réalités des Montréalaises;
  - le maintien et l'application du programme de l'accès à l'égalité.

Ces recommandations font consensus et sont retenues au Sommet de Montréal et jugées prioritaires par l'Administration municipale et par l'ensemble de ses partenaires. La Ville, en mettant en place le Conseil des Montréalaises, se donne une instance de consultation qui l'assurera de l'intégration des préoccupations concernant la population féminine.

Sa réalisation est d'autant plus pertinente que le mandat de la Ville en développement social est renforcé et que Montréal veut assurer ainsi un développement qui prenne en compte les besoins de la majorité de sa population et qui réduise les inégalités entre citoyennes et citoyens.

Les conclusions de la consultation et recommandations qui en découlent font l'objet du présent avis qui sera, nous l'espérons, pris en compte pour la mise en place du Conseil des Montréalaises par décision des instances politiques de la Ville.

## **II – LA CONSULTATION : LES PRINCIPALES ÉTAPES**

Prenant le relais de la Ville de Montréal, le comité *Femmes et développement régional* a assumé la responsabilité des consultations publiques portant sur la création du Conseil des Montréalaises. Plus précisément, il s'agissait de consulter la population montréalaise pour qu'elle donne son avis, ses commentaires et ses recommandations sur le mandat, la composition, le mode de nomination et le fonctionnement du Conseil des Montréalaises.

Pour mener à terme ce projet, plusieurs activités et démarches ont été entreprises entre les mois d'avril et juin 2003. C'est ainsi qu'afin de soutenir le processus consultatif élaboré par les deux contractuelles embauchées par le comité *Femmes et développement régional*, il a été mis sur pied un groupe de travail de cinq personnes membres du comité.

De plus, pour valider le rapport et les recommandations qui en découlent, le comité Femmes a demandé à quatre commissaires d'assister aux consultations et de recevoir les différents avis. Il s'agit de Francesca Dalio, coordonnatrice de la Table des groupes de femmes de Montréal, Oksana Kaluzny, conseillère de l'arrondissement de LaSalle district Sault-Saint-Louis, Marie-Laure Landais, coordonnatrice de la Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville et Louise Lemay, vice-présidente et directrice du Centre de liaison entreprises-éducation et représentante du comité Femmes et développement régional.

L'ensemble du processus s'est déroulé en trois temps :

- la création et la diffusion des outils de promotion et d'information,
- la tenue de deux séances d'information,
- la tenue de trois audiences publiques.

Une rencontre préparatoire a réuni les commissaires dès le début du processus afin de l'expliquer et de les impliquer. Après les audiences publiques, et en compagnie des membres du groupe de travail, s'est tenue une séance d'analyse des avis puis de validation du rapport final par les commissaires.

### **2.1 ACTIVITÉS DE PROMOTION**

- Envoi de 2 400 dépliants descriptifs aux différents partenaires du CRDÎM, à l'ensemble des groupes de femmes de Montréal, aux directions d'arrondissements de la Ville, aux partenaires du Conseil du Statut de la femme, bureau de Montréal, aux femmes d'affaires et au Collège communautaire et à son réseau. Le dépliant a aussi été diffusé sur le site Internet du comité *Femmes et développement régional*.
- Distribution de deux cents affichettes dans les lieux publics et bureaux d'arrondissements.
- Distribution de plus de 250 copies du *Document de consultation sur la création du conseil des Montréalaises de la Ville de Montréal* (annexe 3), notamment auprès des

tables de quartier des arrondissements et des groupes de femmes; ce document est aussi disponible sur le site du comité et a été distribué largement par courriel. Il contient, en particulier, l'ensemble des réflexions et actions qui ont mené à l'acceptation par le Sommet de Montréal de la mise en place de la structure consultative que sera le Conseil des Montréalaises, le mandat du comité et le déroulement des consultations ainsi qu'un modèle suggéré du Conseil. Un questionnaire était à la disposition des personnes qui ne pouvaient pas envoyer d'avis en bonne et due forme. Il était possible d'y répondre par courrier ou Internet.

- Campagne médiatique : un communiqué de presse annonçant les dates d'audiences a été distribué auprès des médias montréalais. La coordonnatrice du comité *Femmes et développement régional* de Montréal a accordé une entrevue à CIBL le 10 juin 2003.
- Une importante relance téléphonique a été effectuée auprès des différents regroupements, associations et groupes montréalais.

## **2.2 ACTIVITÉS D'INFORMATION**

Afin que chacune et chacun puisse donner son avis en toute connaissance de cause, le comité *Femmes et développement régional* a tenu deux réunions d'information :

Les thèmes abordés ont permis, entre autres, de :

- Comprendre le processus qui a abouti à la décision de créer le Conseil des Montréalaises;
- Comprendre les enjeux de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- Connaître les modèles de conseils déjà existants à la Ville et ailleurs;
- Comprendre les enjeux et les questions liés à la création d'un Conseil des Montréalaises;
- Identifier les orientations prioritaires à soumettre à un Conseil des Montréalaises.

C'est ainsi que la première séance, tenue le 12 mai 2003, de 19 h à 21 h 30, au bureau d'arrondissement Ville-Marie, a réuni les huit participantes d'organismes communautaires ou syndicaux suivants :

Y des femmes de Montréal

Y des femmes de Montréal – Projet des trois tables

Conseil du Statut de la femme- Bureau régional de Montréal

Conseil régional FTQ-Montréal métropolitain

La Marie Debout (centre d'éducation des femmes)

CLSC-Hochelaga/Maisonneuve

Pavillon d'éducation communautaire

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

Quant à la deuxième séance, elle s'est tenue, le 13 mai 2003 de 13 h 30 à 16 h au Centre des loisirs Communautaires Lajeunesse. S'y sont réunies 24 participantes venant des organismes suivants:

Petites Mains  
Centre d'action socio-communautaire de Montréal  
Conseil central du Montréal métropolitain – CSN (2)  
Regroupement des associations québécoises des retraitées de l'île de Montréal  
Bureau de consultation jeunesse  
Emploi Québec  
Centre des femmes de Montréal  
Concertation femme  
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir  
Centre d'aide aux réfugiés et immigrants de Saint-Laurent (CARI)  
Centre d'éducation et d'action des femmes  
Condition féminine – Canada  
Conseil régional FTQ – Montréal Métropolitain (2)  
Nouveau Départ  
Conseil du Statut de la Femme- Bureau régional de Montréal  
Maison de la famille Pierre Bienvenu Noailles  
Ville de Montréal  
Centre des femmes d'ici et d'ailleurs  
Action travail des femmes  
Centre des femmes du Plateau Mont-Royal  
Regroupement des femmes autochtones du Québec

L'écart entre le nombre de participantes présentes à la première et celles présentes à la deuxième séance d'information tient essentiellement à l'horaire mieux adapté aux activités des groupes.

Enfin, deux séances d'information complémentaires ont été données à la demande de groupes dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic.

### **2.3 LES AUDIENCES PUBLIQUES**

Pour les personnes et organismes intéressés à faire connaître leur avis sur la création du Conseil des Montréalaises, le comité *Femmes et développement régional* a mis en place un éventail de mécanismes capables de s'adapter aux multiples réalités de la population de Montréal.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2003, les moyens à leur portée étaient :

- d'envoyer un simple appui,
- de répondre à un questionnaire proposé dans le document de consultation,
- d'envoyer leur avis,
- de déposer aux audiences un avis écrit et /ou verbal.

Cette dernière possibilité était privilégiée. Trois audiences publiques se sont donc déroulées les 9, 10 et 11 juin 2003 dans les bureaux d'arrondissements de Mercier-Hochelaga-

Maisonneuve, Saint-Laurent et de Ville-Marie, ceci afin de rejoindre, le plus efficacement possible, les personnes intéressées.

À la fin de juin 2003,

- cinquante-trois (53) groupes et citoyennes avaient fait parvenir des avis,
- douze (12) questionnaires ont été remis,
- six (6) appuis ont été donnés au principe de la création d'un Conseil des Montréalaises par des organismes tels que l'Alliance des communautés culturelles pour l'Égalité dans la santé et les services sociaux, le Conseil du statut de la femme, le Conseil interculturel de Montréal ou le Centre des femmes de Laval.

Les avis et questionnaires complétés proviennent des groupes suivants : groupes de femmes autonomes métropolitains, tables de concertation et tables de quartier, groupes de femmes autonomes d'arrondissement, regroupements, femmes d'affaires, citoyennes, secteur de l'éducation, secteur de la santé, collège communautaire, comités de condition féminine du secteur syndical, diversité ethnoculturelle, femmes autochtones, regroupements de jeunes, regroupements d'aîné-e-s, groupes de femmes handicapées.

Ils représentent donc une grande diversité culturelle, générationnelle et socio-économique qui donne une légitimité supplémentaire aux résultats de cette consultation. Le nombre de femmes représentées par ces groupes est aussi très variable, allant de simples individus à quelques centaines (centres de femmes) et à des milliers de femmes (comités femmes des syndicats).

Nous regrettons bien sûr, à l'instar des groupes intéressés, la brièveté des délais alloués et la période, très chargée pour les groupes de femmes, à laquelle la consultation a dû être tenue. Ce qui, entre autres, n'a pas permis de traduire les documents en anglais. Mais, malgré cela, la consultation a pu donner lieu à un nombre de réponses très satisfaisant et à des débats essentiels à la mise en place et au fonctionnement démocratique d'une telle instance.

### **III – LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES : UNE ADHÉSION SANS ÉQUIVOQUE**

Dans le document de consultation remis aux personnes présentes aux réunions d'information et diffusé sur Internet, le comité *Femmes et développement régional* mettait de l'avant un modèle susceptible de s'appliquer à un futur Conseil des Montréalaises.

**L'approbation à l'unanimité du principe même du Conseil des Montréalaises par la diversité des groupes consultés confirme le bien-fondé de la mise sur pied de cette instance consultative entérinée par la Ville au Sommet de Montréal. De plus, il est remarquable que, dans un discours commun et au-delà des intérêts particuliers, la grande majorité des avis appuie le modèle suggéré avec, bien sûr, certains ajouts ou modifications en fonction de leurs connaissances ou particularismes.**

Les groupes et les citoyennes ont répondu à une série de cinq grands questionnements sur le Conseil des Montréalaises :

- sa place dans l'organigramme de la Ville,
- ses rôle et champs d'action,
- sa composition,
- son fonctionnement,
- son budget.

La présente section du rapport sur les consultations publiques s'attardera à rendre compte des interventions faites autour de ces cinq constituantes du Conseil des Montréalaises.

#### **3.1 PLACE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES DANS L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE**

La totalité des avis propose que le Conseil des Montréalaises relève directement du Conseil municipal de la Ville de Montréal car il est essentiel que la politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en charge et assumée par l'ensemble des élu-e-s, instances et services de la Ville. Les commentaires font également valoir que ce lien hiérarchique donnera une plus grande efficacité et visibilité au Conseil des Montréalaises et lui fournira les moyens d'influencer les décisions prises par l'appareil municipal.

Également, des interventions mettent de l'avant l'importance et l'obligation d'assurer la stabilité et la pérennité du futur Conseil des Montréalaises en lui donnant des assises permanentes par une modification appropriée à la Charte de la Ville, lui assurant une autonomie et une indépendance face aux diverses administrations municipales qui se succéderont. Une structure temporaire, reconduite par chaque nouvelle administration nuirait profondément à son autonomie et à l'efficacité de son travail et de ses avis.

## **Aussi, concernant la place du Conseil des Montréalaises dans l'organigramme de la Ville**

Attendu que l'ensemble des services municipaux affecte la vie quotidienne de toutes et de tous et que la différence traditionnelle des rôles sociaux entre les femmes et les hommes crée des attentes différentes face à la municipalité,

attendu que les avis et recommandations du Conseil des Montréalaises doivent être transmis de manière transversale à l'ensemble des services de la Ville et de ses arrondissements,

attendu que le Conseil doit relever de la plus haute instance afin d'assurer sa légitimité et sa visibilité,

attendu que le Conseil des Montréalaises doit être une instance permanente soutenue par un cadre légal, au même titre que le Conseil interculturel,

attendu que la plus haute instance décisionnelle de la Ville est le Conseil municipal,

**Les commissaires et le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM recommandent que le Conseil des Montréalaises relève directement du Conseil municipal de la Ville de Montréal et que sa création fasse l'objet d'une modification à la Charte municipale afin d'en assurer la pérennité.**

### **3.2 RÔLE ET CHAMPS D'ACTION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES**

En matière du rôle du futur Conseil des Montréalaises et des champs d'action qui relèveraient de sa compétence, l'ensemble des avis fait valoir que le Conseil doit aviser et conseiller le Conseil municipal et le Comité exécutif à leur demande, mais qu'il doit aussi de sa propre initiative et par tout moyen qu'il jugera utile, donner son avis et ses recommandations sur tout dossier ayant un impact sur la vie quotidienne des Montréalaises en tant que citoyennes ou en tant qu'employées de la municipalité.

De la même façon, les avis reçus s'entendent pour affirmer que le Conseil des Montréalaises doit pouvoir initier de lui-même des recherches afin de documenter adéquatement ses avis et recommandations et de mieux traduire, au sein des instances de la Ville, des analyses et des recommandations autour des réalités que vivent les femmes qui habitent cette nouvelle communauté.

De plus, la plupart des avis affirment l'importance du caractère autonome, initiateur, impartial et indépendant du Conseil des Montréalaises. Il devra mettre l'accent, avant tout, sur la vision et les intérêts des Montréalaises, veiller à la mise en place et au respect de la Politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes et assumer un rôle de vigilance face à la situation des femmes à Montréal.

D'autres avis recommandent que le Conseil des Montréalaises ait un rôle d'information et de sensibilisation auprès des instances municipales, en particulier des arrondissements, afin de faire reconnaître les inégalités et discriminations qu'est susceptible de subir la population féminine. Il veillera plus précisément à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes, en particulier pour tout nouveau projet ou réglementation de la Ville.

Quelques avis proposent aussi que le Conseil des Montréalaises puisse appuyer, voire initier, des actions et initiatives locales en matière d'égalité femmes / hommes.

Enfin, pour un grand nombre de groupes, tant le rôle que les champs d'action assumés par le Conseil des Montréalaises doivent s'actualiser en respect et en partenariat avec les groupes de femmes déjà existants à Montréal et le mouvement des femmes en général. Le Conseil des Montréalaises devra aussi agir en collaboration avec les universités, les conseils d'arrondissement et tout autre organisme ayant pour objectif d'améliorer les conditions de vie des Montréalaises. Il ne s'agit pas de déresponsabiliser ni les instances de la Ville ni la société civile en général mais de travailler de concert avec elles en favorisant les liens sociaux, interculturels et inter-générationnels.

### **Aussi, concernant le rôle et les champs d'action du Conseil des Montréalaises**

Attendu que la mise sur pied du Conseil des Montréalaises n'est qu'une partie d'un ensemble de quatre recommandations visant à élaborer une politique cadre d'égalité des femmes et des hommes pour la Ville de Montréal,

attendu que le Conseil des Montréalaises doit assurer une meilleure prise en compte des besoins des Montréalaises par l'ensemble des instances de la Ville,

attendu que le Conseil des Montréalaises doit pouvoir initier lui-même des recherches qui lui paraissent importantes, et ce, en toute indépendance,

attendu que le Conseil des Montréalaises ne peut agir que dans les champs de compétence de la Ville elle-même,

attendu que le Conseil des Montréalaises doit agir en complémentarité, et non en lieu et place, des groupes de femmes et du mouvement des femmes en général dont les compétences et actions auront toujours lieu d'être,

### **Les commissaires et le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM recommandent**

- **que le Conseil des Montréalaises ait pour mandat de conseiller, aviser et faire des recherches directement pour le Conseil municipal et le Comité exécutif ou de sa propre initiative sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises,**

- **que ce rôle puisse être réalisé de manière autonome et par tous les moyens que le Conseil jugera utiles et appropriés,**
- **que le Conseil veille plus particulièrement à la mise en place et au respect de la Politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes et à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes .**

### **3.3 COMPOSITION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES**

Pour l'ensemble des groupes et des personnes consultés, il est primordial que les membres appelées à composer le Conseil des Montréalaises reflètent la réalité et la diversité de la population féminine de Montréal. Cette diversité s'entend tant en termes de culture, de langue, d'âge ou de milieu socioculturel.

Également, les avis présentés jugent essentiel que le nombre de places alloué aux groupes sociaux au sein du Conseil des Montréalaises soit représentatif de leur importance dans la société civile montréalaise et de la division administrative de la nouvelle Ville, c'est-à-dire des arrondissements. Cette dernière exigence a fait l'objet de plusieurs propositions exposées plus loin. Également, plusieurs avis se sont exprimés sur la place des élues au sein du Conseil des Montréalaises alors que d'autres ont manifesté l'importance pour le Conseil d'être en lien avec les arrondissements et ont suggéré, pour y parvenir, divers mécanismes. Un compte rendu de toutes ces interventions fera l'objet de cette partie.

Mais avant, il est à noter que la plupart des avis expriment leur accord avec la composition du Conseil des Montréalaises telle que présentée dans le modèle suggéré et ne proposent donc pas d'autres alternatives.

#### **3.3.1 Représentation au sein du Conseil des Montréalaises**

Dans la majorité des avis, le nombre de 16 membres, tel que proposé dans le modèle, a été retenu. Les avis jugent qu'il offre une représentation adéquate de la société et du mouvement des femmes tout en permettant un fonctionnement souple à cette instance.

Le modèle suggère la composition suivante :

- 15 représentantes de la société civile plus une élue dont :
  - 2 membres proposées par les groupes autonomes de femmes,
  - 1 membre proposée par le milieu des affaires,
  - 1 membre proposée par le milieu culturel,
  - 1 membre proposée par le milieu syndical,
  - 2 membres proposées par le milieu ethnoculturel et minorités visibles,
  - 1 membre proposée par les jeunes,
  - 1 membre proposée par les aînées,

- 1 membre proposée par le milieu des lesbiennes,
- 1 membre proposée par les femmes autochtones,
- 1 membre proposée par les femmes handicapées,
- 1 membre proposée par le milieu socio-économique et communautaire,
- 2 membres proposées par le milieu des institutions de l'éducation et des services sociaux

Par ailleurs, d'autres commentaires et préoccupations ont été portés à l'attention des commissaires. C'est ainsi que certains avis font valoir qu'il s'agit de veiller à une plus grande représentation des communautés culturelles : en plus d'un siège réservé, on devrait combler d'autres sièges réservés (par exemple aux groupes de femmes) par une représentante des communautés culturelles. De la même manière, certains avis jugent important de donner un siège à une représentante de la communauté anglophone en tenant compte des réseaux déjà existants. Cette vigilance est aussi de mise en ce qui concerne les aînées et les jeunes.

Voici énumérées certaines autres suggestions exprimées dans un ou quelques avis augmentant le nombre des sièges au Conseil:

- compte-tenu que toutes les Montréalaises ne font pas partie d'organismes constitués ou du mouvement des femmes, il est alors suggéré de réserver un siège aux « simples » citoyennes,
- il en est de même pour les femmes monoparentales, les travailleuses non-syndiquées, itinérantes etc.
- un siège devrait être alloué au milieu socio-économique et un autre au communautaire étant donné l'importance de ces secteurs,
- compte-tenu de la différence de problématique et d'intérêt, deux sièges devraient être attribués au secteur de l'éducation : un pour le secteur scolaire et l'éducation aux adultes, secteurs relevant de la Commission scolaire et l'autre pour la formation professionnelle institutionnelle et communautaire,
- il en serait de même pour la santé et les services sociaux, soit 2 sièges au lieu d'un seul,
- le secteur syndical devrait aussi avoir deux sièges compte tenu du nombre très important de secteurs économiques et de femmes qu'il représente,
- les membres de la diversité ethnoculturelle devraient se voir attribuer 35 % des membres du Conseil, pourcentage que ces communautés représentent dans la population montréalaise.

Par ailleurs, d'autres avis remettent en cause l'attribution d'un siège jeunes et communautés culturelles compte tenu de l'existence de conseils spécifiques à ces deux problématiques existants déjà à la Ville de Montréal. De la même façon, deux groupes ont aussi remis en cause l'attribution d'un siège à la communauté lesbienne considérant qu'il s'agit simplement d'un sous-groupe minoritaire identifié par son orientation sexuelle et non d'un groupe représentatif de la population.

Enfin, un seul avis juge important de réduire le nombre des membres appelées à siéger au Conseil des Montréalaises : en effet, il propose que le Conseil soit constitué de 8 personnes représentantes des secteurs d'activités identiques à ceux identifiés par les collègues électoraux au Conseil régional de développement de l'île de Montréal auxquelles s'ajouteront 3

citoyennes provenant de 3 secteurs d'arrondissement pré-déterminés, 2 élues nommées par le Conseil, 2 citoyennes « expertes » en condition féminine et 2 pour représenter les jeunes et les aînées.

### 3.3.2 La présence d'une élue au Conseil des Montréalaises

La présence d'une élue au Conseil des Montréalaises, même si elle reçoit l'approbation d'une majorité des personnes consultées, soulève toutefois quelques questions quant à son application et son rôle au sein du Conseil.

Les propositions sont de quatre ordres :

- afin de conserver au Conseil son entière autonomie face au Conseil municipal, une partie des personnes consultées ne souhaite pas la présence d'élue au Conseil des Montréalaises,
- certaines proposent la présence d'une élue mais uniquement à titre d'observatrice, c'est-à-dire sans rôle exécutif ni droit de vote, sa neutralité lui permettant d'être le lien avec les instances de la Ville, de lui transmettre objectivement les avis et recommandations du Conseil et de faire connaître à ce dernier les dossiers pertinents; elle serait considérée comme personne-ressource,
- d'autres, peu nombreuses, proposent la présence de deux élues appartenant, pour l'une au parti majoritaire et pour l'autre au parti de l'opposition,
- la plupart souhaiterait la présence d'une élue au Conseil ayant le même statut que les autres membres sans toutefois être éligible à la présidence.

Bien que cette dernière proposition soit majoritaire, il n'en demeure pas moins que le rôle de l'élue municipale est vu différemment selon les avis. Un certain nombre veut la considérer comme une membre sans rôle particulier face à l'administration municipale mais la plupart la voit comme un lien privilégié avec cette même administration. Elle assumerait le rôle de porte-parole du Conseil auprès des différentes instances de la Ville et veillerait à ce que les avis et recommandations fassent l'objet de diffusion à tous les niveaux. Pour ce faire, elle devra avoir une connaissance des dossiers de condition féminine ou même en être la responsable au sein du Conseil municipal.

### 3.3.3 La représentation des arrondissements

L'ensemble des avis reprennent à leur compte la préoccupation, soulevée dans le document de consultation, du lien entre le Conseil des Montréalaises et les arrondissements. Ce lien est primordial puisque le Conseil doit répondre adéquatement à la spécificité de Montréal, réagir à la réalité des problématiques différentes selon les quartiers et faire connaître ses avis et recommandations à l'ensemble des instances décisionnelles et de la population.

Plusieurs propositions ont été soumises pour assurer une représentation des arrondissements au sein du Conseil, telles que :

- une représentante de chaque arrondissement, soit 27 membres supplémentaires,

- une représentante pour chacun des quatre secteurs de la Ville : est, ouest, nord et sud, soit quatre membres en sus,
- des femmes déléguées par les comités femmes des arrondissements ou par les agents responsables du développement social,
- une représentation des arrondissements par le biais des membres proposées selon les différents secteurs d'activité (par exemple, les membres choisies devraient provenir d'au moins 10 arrondissements différents),
- le lien pourrait être assuré par l'élue : élue choisie parmi les membres siégeant dans un conseil d'arrondissement (ne siégeant pas au Conseil municipal) ou du Comité exécutif.

### 3.3.4 Mode de recrutement

En ce qui concerne le recrutement des membres du Conseil des Montréalaises, il y a, là encore, unanimité. Nommées par le Conseil municipal, elles devront être sélectionnées par un comité extérieur et indépendant sur proposition de femmes des différents secteurs d'activités définis précédemment. Chaque secteur sera libre de choisir ses représentantes à partir des procédures habituelles de sélection selon leurs différentes cultures organisationnelles. Cependant, une fois choisies, les membres du Conseil ne seront ni les porte-parole ni redevables des organismes ou secteurs d'activités dont elles sont issues, ceci afin de travailler à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des Montréalaises et non de défendre les intérêts de certaines d'entre elles.

Dans certains avis, le choix de l'élue devrait être entériné par le Conseil des Montréalaises.

Se retrouve, par contre, dans l'ensemble des avis, la nécessité d'imposer une série de critères de sélection pour les membres du Conseil tels que la connaissance, au-delà de leur sphère d'activité, des dossiers de condition féminine relevant de l'administration municipale et de la société québécoise dans son ensemble, l'implication dans le secteur dont elles sont issues, la résidence principale à Montréal, la connaissance du français et de l'anglais...

### **Aussi, concernant la composition du Conseil de Montréalaises**

Attendu que le Conseil des Montréalaises doit tenter de représenter, au mieux de ses possibilités, les différents secteurs d'activité de la population féminine de Montréal,

attendu que le Conseil des Montréalaises doit veiller à respecter la diversité de cette population tout en veillant au fonctionnement opérationnel du groupe, à sa cohérence et à son autonomie,

attendu que le mandat, clairement défini, du Conseil fait appel à des expertises spécifiques et non à la défense d'intérêts particuliers et que le Conseil se doit d'être un lieu exempt de parti pris.

attendu que le Conseil des Montréalaises doit veiller lui-même à ce que ses avis et recommandations aient un réel impact sur les décisions et règlements pris par les différentes instances décisionnelles de la Ville de Montréal et en particulier auprès des arrondissements,

attendu que le Conseil des Montréalaises doit assurer son indépendance face aux instances municipales,

**Les commissaires et le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM recommandent que**

- **le Conseil des Montréalaises soit constitué de quinze à vingt membres, dont une élue, nommées par le Conseil municipal sur proposition de femmes des secteurs d'activités et de population tel qu'énumérés dans le modèle,**
- **que les membres du Conseil des Montréalaises soient sélectionnées par un comité extérieur et indépendant,**
- **que ce comité tienne compte, dans ses critères de sélection des membres du Conseil des Montréalaises, de la représentation géographique des arrondissements de la Ville,**
- **que l'élue soit nommée par le Conseil municipal parmi ses membres ayant un intérêt particulier pour les dossiers de condition féminine,**
- **que la membre, élue de la Ville, ait le même statut que les autres membres du Conseil hormis la possibilité d'en assurer la présidence.**

### **3.4 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES**

L'ensemble des avis réitère l'importance de l'existence et du rôle du Conseil des Montréalaises. Il est donc essentiel qu'il dispose des moyens organisationnels pour réaliser pleinement son rôle.

#### **3.4.1 Durée du mandat**

Le modèle suggéré propose que les membres du Conseil soient nommées pour un mandat de 3 ans renouvelable par tiers afin d'assurer une continuité dans les dossiers et les expertises. Une très forte majorité appuie cette possibilité et seuls trois avis mettent de l'avant la possibilité d'un mandat de 2 ans en arguant que cela éviterait l'appropriation des dossiers par un petit groupe sur une trop longue durée.

### 3.4.2 Élection de la présidente

Le modèle suggère, afin de renforcer l'indépendance du Conseil, que la présidente soit élue par ses paires et non choisie par la Ville (un seul avis fait mention de cette possibilité) ou par les secteurs d'activité ayant présenté les candidates. La proposition d'une présidente élue par ses paires est retenue par l'ensemble des groupes.

### 3.4.3 Tenue des réunions

Il est essentiel, pour que le Conseil puisse mener à bien ses travaux, que ses membres participent à des réunions de manière régulière et relativement rapprochée. Il était proposé que le Conseil se réunisse huit fois par an. Cela a été considéré par la majorité comme un minimum de rencontres, certaines suggérant plutôt une dizaine de rencontres avec, au besoin, des comités de travail ad hoc. Les lieux et horaires des réunions devront tenir compte, bien sûr, des réalités de conciliation travail/famille des membres du Conseil.

### 3.4.4 Imputabilité du Conseil des Montréalaises

La préoccupation que les membres du Conseil conservent des liens et soient imputables, non seulement auprès de la Ville mais aussi auprès des groupes qui les ont proposées et de la population dont elles sont issues, amène une majorité des personnes consultées à souhaiter que le Conseil ait une obligation de rendre des comptes à ces deux niveaux.

La totalité des avis reprennent l'obligation pour le Conseil de rendre des comptes une fois par an au Conseil municipal dont il relève.

Pour que ses travaux, avis et recommandations soient non seulement diffusés mais qu'ils soient en lien avec les priorités et préoccupations des Montréalaises il est proposé plusieurs possibilités :

- que le Conseil rende des comptes à la population et aux groupes qui en ont proposé les membres, lors de la tenue d'une assemblée publique annuelle,
- que le Conseil mette en place des processus de diffusion de l'information auprès des Montréalaises ainsi que de réception des suggestions et réactions, par exemple par le biais des arrondissements et de leurs comités femmes ou par la mise sur pied de plans d'action avec des indicateurs de résultats permettant une diffusion simple de l'information auprès de la population, ou encore par la tenue de réunions de travail publiques,
- que le Conseil remette un rapport annuel public,
- que le Conseil travaille en collaboration avec les autres conseils aviseurs de la Ville de Montréal et en partenariat avec les groupes de femmes.

### 3.4.5 Ressources humaines allouées au Conseil des Montréalaises

Le Conseil doit aussi avoir les moyens en ressources humaines de réaliser son mandat, c'est-à-dire bénéficier des services de salarié-e-s par la Ville.

L'ensemble des avis s'entendent pour qu'il puisse disposer, au minimum, d'un poste salarié à plein temps pour la coordination et d'un demi-poste salarié pour le secrétariat.

Plusieurs avis soulignent que ces personnes devront être recrutées à la suite d'une ouverture de poste à l'externe. Le souhait de voir la sélection faite par un comité indépendant se retrouve aussi dans de très nombreux avis.

#### **Aussi, concernant le fonctionnement du Conseil des Montréalaises**

Attendu que le Conseil des Montréalaises est un conseil de la Ville de Montréal et qu'il dépend directement du Conseil municipal,

attendu que le Conseil se doit d'être indépendant, tant du Conseil municipal que des groupes qui en ont proposé les membres, dans l'initiation et la réalisation de ses travaux et ceci, dans le but d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population féminine montréalaise,

attendu que le Conseil ne représente pas d'intérêts particuliers mais qu'il doit mettre ses expertises au service des instances décisionnelles de la Ville de Montréal afin qu'elles améliorent les services rendus à cette même population que se soit en tant que dispensatrice de services que comme employeuse, et qu'elle veille à la mise en place et à l'application de l'ensemble de la Politique cadre d'égalité entre femmes et hommes,

attendu que le Conseil doit disposer, dans les limites des possibilités municipales, de tout moyen structurel et organisationnel pour réaliser son mandat en toute objectivité,

attendu que cette objectivité doit s'étendre à l'ensemble de ses membres et en particulier à sa présidente,

**Les commissaires et le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM recommandent**

- **que le Conseil des Montréalaises rende des comptes une fois par an au Conseil municipal,**
- **qu'il se réunisse au-moins six fois par an, selon les besoins, afin qu'il puisse mener à bien l'ensemble de ses travaux,**

- **que ses membres soient nommées pour un mandat de trois ans renouvelable une fois et que la présidente soit élue par ses paires pour un mandat de même durée,**
- **que le Conseil puisse disposer, au minimum d'une coordonnatrice à plein temps et d'une secrétaire à mi-temps, salariées de la Ville et sélectionnées à la suite de l'ouverture des postes à l'externe.**

### **3.5 BUDGET DU CONSEIL**

Même s'il est jugé insuffisant, voir « dérisoire », le budget de 200 000 \$, proposé dans le modèle, a été retenu dans la majorité des avis. Cependant, ce budget devra être affecté exclusivement aux salaires de la coordonnatrice et de la secrétaire ainsi qu'aux frais opérationnels pour les travaux du Conseil.

L'accord est aussi quasi-unanime pour la rémunération de la présidente, l'allocation de jetons de présence et, bien entendu, pour le remboursement des frais de garderie. Ces mesures permettent, non seulement une reconnaissance évidente de la société montréalaise pour le travail des femmes, mais elles permettent aussi la participation à cette instance des femmes moins nanties ou ayant des obligations familiales.

Toutefois, pour moins d'une dizaine de groupes, les jetons de présence et la rémunération de la présidente devraient être exclus. En effet, pour ces groupes, une quelconque rémunération pourrait entraîner une disparité entre les membres du Conseil et nuire à la crédibilité de leur engagement. À la rigueur, une partie de ces groupes pourraient envisager la rémunération des membres du Conseil les plus défavorisées.

Ces dédommagements devraient faire l'objet d'un budget annexe et ne pas venir grever le budget de fonctionnement.

Enfin, si le Conseil devait assumer, comme le préconisent certains groupes, une représentation auprès des arrondissements, un budget supplémentaire devrait être affecté pour cette charge.

#### **Aussi, concernant le budget du Conseil**

Attendu que le Conseil des Montréalaises est un conseil de la Ville de Montréal au même titre que le Conseil interculturel et le Conseil jeunesse et que ces deux instances bénéficient toutes deux d'un budget de 200 000 \$,

attendu que le Conseil a besoin, pour son fonctionnement minimal, d'un poste de coordonnatrice à temps plein et d'un poste de secrétariat à mi-temps,

attendu que la société montréalaise et, notamment l'administration municipale, se doit de reconnaître à sa juste valeur le travail des femmes, doit faciliter la participation à la vie

démocratique de l'ensemble de la population, en particulier les personnes les plus économiquement défavorisées, et favoriser la conciliation travail/famille,

**Les commissaires et le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM recommandent**

- **que le Conseil des Montréalaises bénéficie d'un budget de fonctionnement de deux cent mille dollars (200 000 \$),**
- **qu'un budget supplémentaire soit affecté à la rémunération de la présidente du Conseil ainsi qu'à l'allocation de jetons de présence et, au besoin, au remboursement des frais de garderie pour l'ensemble de ses membres.**
- **que le budget de fonctionnement et le budget supplémentaire soient votés pour la première année de fonctionnement et qu'ils soient ensuite révisés annuellement.**

#### **IV – LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES : DES DOSSIERS PRIORITAIRES**

Avant même d’être mis en place, le Conseil des Montréalaises crée de nombreuses attentes. Son champ de compétences relève bien sûr de celui de l’administration montréalaise. Parmi l’ensemble de ses dossiers, le Conseil devra établir ses priorités en fonction de la conjoncture mais aussi de la permanence de certaines préoccupations et problématiques touchant plus spécifiquement la population féminine à Montréal.

Un certain nombre de dossiers ont été mis de l’avant lors des audiences et dans les différents avis dont la liste exhaustive est en annexe 3. Toutefois, certaines priorités peuvent déjà être dégagées .

Pour l’ensemble des personnes et groupes consultés, le Conseil des Montréalaises devra se préoccuper prioritairement de la mise en place et de l’application de la Politique cadre d’égalité femmes /hommes par la Ville.

L’intégration paritaire des femmes, et plus particulièrement des femmes de la diversité ethnoculturelle, dans l’ensemble des instances décisionnelles, par exemple dans les arrondissements de la Ville, ainsi que la mise en place de programmes d’accès à l’égalité viennent en second.

L’augmentation de logements sociaux, l’amélioration des transports en commun et des services adaptés ainsi que la sécurité des femmes en ville sont aussi mentionnées dans la majorité des avis.

## **V – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Les commissaires et le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM recommandent donc la création du Conseil des Montréalaises, instance essentielle, mise en place par décision du Comité exécutif de la Ville et qui viendra concrétiser une des recommandations du Sommet de Montréal.

Afin que le Conseil des Montréalaises devienne un outil de référence adapté aux réalités des femmes et des hommes de la Ville, il doit être une instance de développement capable, en toute indépendance, de soutenir le travail de l'administration municipale et pour cela il est important qu'il réponde aux caractéristiques précisées dans le présent avis.

Les commissaires et le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM recommandent donc que :

- le Conseil des Montréalaises relève directement du Conseil municipal de la Ville de Montréal et que sa création fasse l'objet d'une modification à la Charte municipale afin d'en assurer la pérennité,
- le Conseil des Montréalaises ait pour mandat de conseiller, aviser et faire des recherches directement pour le Conseil municipal et le Comité exécutif ou de sa propre initiative sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises,
- ce rôle puisse être réalisé de manière autonome et par tous les moyens que le Conseil jugera utiles et appropriés,
- le Conseil veille plus particulièrement à la mise en place et au respect de la Politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes et à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes .
- le Conseil des Montréalaises soit constitué de quinze à vingt membres, dont une élue, nommées par le Conseil municipal sur proposition de femmes des secteurs d'activités et de population tel qu'énumérés dans le modèle,
- les membres du Conseil des Montréalaises soient sélectionnées par un comité extérieur et indépendant,
- ce comité tienne compte, dans ses critères de sélection des membres du Conseil des Montréalaises, de la représentation géographique des arrondissements de la Ville,
- l'élue municipale soit nommée par le Conseil municipal parmi ses membres ayant un intérêt particulier pour les dossiers de condition féminine,
- la membre, élue de la Ville, ait le même statut que les autres membres du Conseil hormis la possibilité d'en assurer la présidence.

- le Conseil des Montréalaises rende des comptes une fois par an au Conseil municipal,
- il se réunisse au-moins six fois par an, selon les besoins, afin qu'il puisse mener à bien l'ensemble de ses travaux,
- ses membres soient nommées pour un mandat de trois ans renouvelable une fois et que la présidente soit élue par ses paires pour un mandat de même durée,
- le Conseil puisse disposer, au minimum d'une coordonnatrice à plein temps et d'une secrétaire à mi-temps, salariées de la Ville et sélectionnées à la suite de l'ouverture des postes à l'externe,
- le Conseil des Montréalaises bénéficie d'un budget de fonctionnement de deux cent mille dollars (200 000 \$),
- un budget supplémentaire soit affecté à la rémunération de la présidente du Conseil ainsi qu'à l'allocation de jetons de présence et, au besoin, au remboursement des frais de garderie pour l'ensemble de ses membres,
- le budget de fonctionnement et le budget supplémentaire soient votés pour la première année de fonctionnement et qu'ils soient ensuite révisés annuellement.

## **Annexe I**

### **Listes des avis, questionnaires et appuis déposés au comité Femmes et développement régional du CRDÎM et concernant le Conseil des Montréalaises**

- Action Travail des femmes du Québec inc.
- Alliance des communautés culturelles pour l'Égalité dans la santé et les services sociaux (ACCESSS)
- Ampleman, Claude
- Association des femmes arméniennes du Canada
- Association des femmes autochtones du Québec
- Association des femmes roumaines du Canada
- Association des personnes handicapées
- Barbal i. Rodoreda, Pilar
- Benjamin, Carole
- Cap Saint-Barnabé
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard
- Carrefour Familial
- Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-prairies
- Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF)
- Centre des femmes de Laval
- Centre des femmes de Saint-Laurent
- Centre des femmes de Verdun
- CLSC Hochelaga-Maisonneuve
- Centre d'orientation para légal et social pour immigrants (COPSI)
- Centre de prévention des agressions de Montréal
- Chic Resto-Pop
- Cohen, Sandrine
- Collective du 8 mars Hochelaga-Maisonneuve
- Collège communautaire du CRDÎM
- Comité des affaires extérieures de la Communauté baha'ie de Montréal
- Comité de conditions de vie et de travail des femmes du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
- Concertation-Femmes
- Conseil central du Montréal métropolitain – CSN
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Conseil du statut de la femme, bureau régional de Montréal
- Conseil interculturel de Montréal (CIM)
- Conseil régional de développement de l'Île de Montréal
- Denis, Carole
- Desjardins, Monik
- Duplessis, Louise

- Écho des femmes de la Petite-Patrie
- Ex Aequo
- Femmes Africaines Horizon 2015
- Femmes du Monde à Côte-des-Neiges
- Forum Jeunesse de l'île de Montréal
- Gagnon, Anne
- Giguère, Louise
- Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail de la province du Québec-Inc.
- Halte-Femmes Montréal-Nord
- La Marie Debout
- Lamoureux Mélanie
- Leroux, Sylvie
- Maillé, Chantal, Institut Simone de Beauvoir, Université Concordia
- MAP Mères avec Pouvoir
- Maison de la famille Pierre Bienvenu Noailles
- Mois de l'histoire des noirs
- Mouvement pour une école moderne et nouvelle (MEMO)
- Mouvement des travailleuses et des travailleurs chrétiens
- Parc Extension Quartier en santé
- Pavillon d'éducation communautaire
- Regroupement Entre mamans
- Réseau des femmes africaines
- Réseau d'ici
- Ranger, Nicole
- Roussy, Marie-Josée
- Simon, Jocelyne
- Table de concertation des aînés de Montréal
- Table de concertation Solidarité Ahuntsic
- Table des groupes de femmes de Montréal
- Table régionale des centres de femmes de Montréal métropolitain/Laval
- Trève pour Elle
- Y des femmes

## **Annexe II**

### **Listes des dossiers prioritaires pour le Conseil des Montréalaises selon les avis reçus**

- Mise en place et suivi de la Politique cadre d'égalité femmes /hommes par la Ville,
- Intégration paritaire des femmes, et plus particulièrement des femmes de la diversité ethnoculturelle, dans l'ensemble des instances décisionnelles, par exemple dans les arrondissements de la Ville,
- Mise en place de programmes d'accès à l'égalité,
- Augmentation de logements sociaux,
- Amélioration des transports en commun et des services adaptés
- Sécurité des femmes en ville,
- Application de l'analyse différenciée selon les sexes,
- Itinérance,
- Emploi,
- Pauvreté liée à la monoparentalité et aux femmes des communautés culturelles,
- Équité salariale,
- Garderies,
- Environnement,
- Loisirs,
- Sécurité dans les parcs et lieux publics,
- Isolement des aînées,
- Conciliation travail / famille,
- Soutien aux organismes communautaires,
- Emploi non-traditionnel à la Ville de Montréal,
- Amélioration des conditions de vie des femmes autochtones.

## **Annexe III**

**DOCUMENT DE**  
**CONSULTATION**  
**SUR LA CRÉATION DU**  
**CONSEIL DES**  
**MONTREALAISES**  
**DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Document préparé par le comité Femmes et développement du CRDÎM  
12 mai 2003



Le comité Femmes et développement régional du CRDÎM est heureux de vous convier à la consultation sur la création prochaine du Conseil des Montréalaises de la Ville de Montréal.

En annexe (1), vous pourrez prendre connaissance de la liste de nos membres ainsi que de quelques grandes réalisations de notre comité

Nous croyons fermement que la création de ce Conseil, une structure consultative de la Ville, est un premier élément qui permettra à la nouvelle Ville de Montréal d'améliorer son offre de service à toute la population et à mieux prendre en compte les besoins et les réalités des Montréalaises.

Afin de réaliser au mieux le mandat de consultation qui nous a été confié par la ville, nous avons demandé à mesdames Francesca Dalio, coordonnatrice de la Table des groupes de femmes de Montréal, Oksana Kaluzny, conseillère de l'arrondissement de LaSalle, district Sault-Saint-Louis, Marie-Laure Landais, coordonnatrice de la Table de concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville ainsi que Louise Lemay, vice-présidente et directrice du Centre de liaison entreprises-éducation et représentante de notre comité, d'agir à titre de commissaires. Elles recevront vos avis oraux et/ou écrits ainsi que vos commentaires et questionnaires en vue de remettre un rapport s'appuyant sur vos préoccupations et intérêts.

Nous vous invitons à participer largement à cette consultation qui mènera à la création du Conseil des Montréalaises.

Le comité Femmes et développement régional a pour mission, par le biais de la concertation, de promouvoir et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région de l'île de Montréal en encourageant leur pleine participation à son développement économique, culturel, social et politique. Ses mandats spécifiques sont de favoriser l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins des femmes et de favoriser la présence paritaire aux instances locales et régionales de développement.

La présidente,  
Comité Femmes et développement régional,

Hélène Meagher

## **Pourquoi un Conseil des Montréalaises?**

Au cours des dernières années, les municipalités ont disposé d'un éventail de plus en plus large de responsabilités en matière de services publics. Aux services traditionnels comme la gestion des eaux, des déchets, de la circulation, du transport ou de l'urbanisme, s'ajoutent maintenant des interventions en matière de développement économique et social, de sécurité urbaine, d'aménagement des lieux publics, de réduction de la pauvreté, de logement social et de développement culturel. Ces services municipaux affectent la vie quotidienne de tous. Force est de constater que la différence traditionnelle des rôles sociaux entre les femmes et les hommes crée des attentes différentes face à la municipalité.

C'est en tenant compte de cette différence que la nouvelle Ville de Montréal pourra assurer une qualité de vie et une pleine participation à la vie municipale de tous.

L'administration montréalaise a, comme employeuse de 29 000 travailleurs et travailleuses, l'obligation de mettre en œuvre un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, d'appliquer la Loi sur l'équité salariale et de s'assurer de l'application des mesures visant à contrer le harcèlement sexuel au travail.

De plus, la représentation démographique des Montréalaises qui est de 52 % se traduit par une sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles municipales.

Devant ces situations qui sont potentiellement génératrices d'inégalité pour les femmes, comment s'assurer que les Montréalaises qui apportent une contribution à la collectivité, reçoivent en retour, un traitement équitable de leurs intérêts? Il s'agit pour la Ville de se doter d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Voulant approfondir ce questionnement, le comité *Femmes et développement régional* en collaboration avec la *Table des groupes de femmes de Montréal*, l'*Alliance de recherche IREP/relais-femmes* et le *Y des femmes* organise, en septembre 2001, un colloque : *Montréal, ville nouv'Elles*. Certaines de ses conclusions font valoir que la prise en compte des besoins des femmes et leur participation au développement de la Ville de Montréal s'avèrent essentielles pour assurer une réelle qualité de vie à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais et pour conserver les acquis.

Le comité *Femmes et développement régional* constate également que l'engagement de l'ancienne Ville de Montréal à l'endroit de la population féminine de son territoire s'est traduit, depuis de nombreuses années, dans des actions concrètes : mesures sur la sécurité urbaine, adaptation des transports en commun, l'accès égalitaire aux loisirs, mesures sur l'itinérance des femmes, plan d'urbanisme, etc. Son adhésion à l'Union internationale des Villes et Municipalités (IULA), adoptée à l'unanimité par le nouveau Conseil municipal, son engagement par le programme *Femmes et Ville* et son implication pour que l'aménagement urbain soit sécuritaire ne sont que quelques-unes des actions qui témoignent de sa contribution.

Ces actions seront d'autant plus importantes qu'elles se retrouveront à l'intérieur d'une planification stratégique concertée à laquelle l'ensemble des planificateurs municipaux adhéreront. Car, jusqu'à date, la Ville de Montréal ne s'est pas outillée d'une instance capable d'organiser et de planifier systématiquement des orientations et des objectifs qui visent l'amélioration des conditions de vie des femmes de Montréal. Cette instance pourrait aussi identifier et recommander les services requis pour répondre aux besoins des Montréalaises.

Pour remédier à cette situation, un avis a été déposé au Comité de transition par le CRDÎM en mai 2001, *La place des femmes dans la nouvelle Ville de Montréal*, avis qui est resté lettre morte.

Pourtant, conscientes du bien-fondé et de l'impact positif d'un tel mécanisme, les réflexions et actions précédentes aboutiront à la présentation, par le comité *Femmes et développement régional* et la *Table des groupes de femmes de Montréal*, d'un avis, *Femmes au Sommet*, donnant lieu à **quatre recommandations** au Sommet de Montréal d'avril 2002 qui est une occasion privilégiée de les faire valoir auprès de l'administration municipale :

- L'élaboration d'une Politique cadre d'égalité des femmes et des hommes par la ville de Montréal;
  - La mise en place d'une structure consultative : le Conseil consultatif des femmes ;
  - La mise en place d'une structure administrative : le Bureau de la condition féminine ;
  - Des moyens d'action en lien avec la Politique :
- l'analyse différenciée selon les sexes, un outil pour la prise en compte des besoins et réalités des Montréalaises;
  - le maintien et l'application du programme de l'accès à l'égalité.

Ces recommandations ont été retenues au Sommet de Montréal, ainsi qu'une politique d'aménagement sécuritaire, et jugées prioritaires par l'Administration et les partenaires de la Ville. Le Conseil des Montréalaises vient donc combler le retard de Montréal en la matière puisque la Ville, en le mettant en place, se donne précisément une instance interne de consultation qui l'assurera de l'intégration des préoccupations concernant la population féminine.

Sa réalisation est essentielle si Montréal veut assurer un développement qui prenne en compte les besoins de la majorité de sa population et qui réduise les inégalités entre citoyennes et citoyens.

## **Le mandat du comité *Femmes et développement régional* pour la création du Conseil des Montréalaises**

Le Comité a donc reçu le mandat de réaliser des activités d'information et de consultation qui doivent porter sur le mandat, la composition, le mode de nomination et le fonctionnement du Conseil des Montréalaises. Ces consultations feront l'objet d'un rapport synthèse contenant les recommandations pour la mise en place de ce Conseil par décision du Comité exécutif de la Ville.

### *L'information*

Afin que chacune et chacun puisse donner son avis en toute connaissance de cause, le comité *Femmes et développement régional* a prévu deux réunions d'information.

Les thèmes abordés doivent permettre, entre autres, de :

- Comprendre le processus qui a abouti à la décision de créer le Conseil des Montréalaises;
- Connaître, dans ses grandes lignes, les mandats et rôles de la Ville en tant que dispensatrice de services et comme employeuse ;
- Comprendre les enjeux de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- Connaître les modèles de conseils déjà existants à la Ville et ailleurs;
- Comprendre les enjeux et les questions liés à la création d'un Conseil des Montréalaises;
- Identifier les orientations prioritaires à soumettre à un Conseil des Montréalaises.

### **La consultation**

Le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM a nommé quatre commissaires afin qu'elles reçoivent différents avis lors d'audiences publiques.

Trois audiences se tiendront dans différents arrondissements de Montréal pour rejoindre les personnes intéressées le plus facilement possible.

Ces avis peuvent être déposés par écrit lors des audiences ou par Internet<sup>1</sup>; ils peuvent aussi être faits directement par des présentations orales à cette occasion. Les commissaires se réservent le droit de poser des questions d'éclaircissement.

Un questionnaire sera soumis lors des audiences et par Internet afin d'approfondir les recommandations concernant plus particulièrement le fonctionnement du Conseil.

---

<sup>1</sup> conseil@crdim.org

Le conseil pourra prendre en compte l'existence des organismes de concertation femmes déjà présents sur le territoire montréalais afin de travailler en complémentarité avec eux. La consultation doit donc être faite dans ce sens.

Si la population en général peut, bien sûr, se présenter aux audiences, elles s'adressent donc plus spécifiquement aux femmes de toute diversité et de tout âge. Les invitations ont été lancées aux femmes venant des groupes de femmes, de la diversité ethnoculturelle, du secteur syndical, des affaires, de la culture, du communautaire et des loisirs, de l'éducation, de la santé et de la politique. Les partenaires du CRDÎM, les cheffEs de délégation du Sommet de Montréal, les fonctionnaires et les éluEs municipaux sont elles et eux aussi invitéEs à déposer leurs avis auprès des commissaires.

### Le rapport

Les commissaires feront un rapport, pour décision du Comité exécutif de la Ville de Montréal, de ce qu'elles auront lu et entendu durant ces audiences et émettront des recommandations sur la mise sur pied du Conseil des Montréalaises, son mandat et son fonctionnement.

Il est important que de nombreux avis soient déposés afin que les recommandations déposées par les commissaires reflètent réellement les souhaits et besoins de la majorité et que le Conseil des Montréalaises puisse répondre à son mandat et contribuer ainsi à assurer la prise en compte de l'amélioration des conditions de vie des femmes dans les programmes et services municipaux à Montréal.

Pour faciliter l'exercice de réflexion, nous vous proposons un tableau comparatif entre deux conseils existants à la Ville de Montréal et un modèle de Conseil des Montréalaises. Ce tableau est suivi d'une proposition de composition du Conseil.

Tableau comparatif de conseils existant à Montréal  
et d'un modèle de Conseil des Montréalaises

Dénomination	Conseils déjà existants à la Ville de Montréal		Modèle suggéré	
	Conseil jeunesse	<b>Conseil interculturel</b>	Conseil des Montréalaises	Raisons de ces choix
<b>Situation dans l'organigramme de la Ville</b>	Relève du Maire et Comité exécutif.	Relève du Conseil municipal.	Relève du Conseil municipal.	Comme nous voulons une Politique cadre qui touche l'ensemble des services de la Ville, le Conseil doit relever de la plus haute instance.
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Conseille et avise le maire et le comité exécutif sur les questions relatives aux jeunes.</li> <li>▸ Assure la prise en compte des préoccupations jeunesse.</li> </ul>	<p><b><u>Conseille, avise et fait des recherches pour le conseil municipal afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles.</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b><u>Conseille, avise et fait des recherches directement pour le Conseil municipal et le Comité exécutif.</u></b></li> <li>▸ Veille à la mise en place et au respect de la Politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b><u>Pour assurer une meilleure prise en compte des besoins des femmes.</u></b></li> <li>▸ Pour être capable de bien documenter les avis et recommandations.</li> </ul>

Dénomination	Conseils déjà existants à la Ville de Montréal		Modèle suggéré	
	Conseil jeunesse	Conseil interculturel	Conseil des Montréalaises	Raisons de ces choix
<b>Composition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 membres nommés représentatifs de la diversité géographique, linguistique culturelle et sociale montréalaise.</li> <li>Mandat de 3 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b><u>15 membres nommés par le Conseil municipal représentatifs-ves de la diversité montréalaise. Mandat de 3 ans renouvelable qu'une seule fois.</u></b></li> <li>PrésidentE désignéE par Conseil municipal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 membres nommés sur proposition de femmes de différents secteurs d'activités.<sup>2</sup></li> <li>Mandat de 3 ans.</li> <li>Présidente désignée par ses paires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b><u>Afin que les femmes nommées touchent tous les secteurs de développement de la communauté montréalaise.</u></b></li> <li>Pour assurer une continuité.</li> </ul>
<b>Mode de recrutement</b>	<p>Appel de candidatures individuelles agées de 16 à 30 ans.</p> <p>1<sup>ère</sup> sélection : par arrondissement, 2<sup>ème</sup> par le service de développement social et communautaire, finale : par le directeur du service et le maire.</p>	Nommés, sur appel de candidatures individuelles, par le Conseil municipal en fonction de leurs intérêt et expérience dans le domaine.	Nommées par le Conseil municipal sur candidatures individuelles appuyées par les femmes des secteurs désignés.	
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directement relié au maire.</li> <li>Rencontres régulières et comités de travail.</li> <li>Un poste ½ payé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rend des comptes 1 fois/ an au Conseil municipal.</li> <li>8 assemblées/an</li> <li>+ comités spéciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rend des comptes 1 fois/ an au Conseil municipal</li> <li>8 réunions/an (horaires adaptés).</li> <li>Un poste ½ payé.</li> </ul>	Importance d'avoir des réunions régulières pour mener à bien ses travaux.
<b>Champs d'action</b>	Avis et études, rapport annuel, organisation d'événements, diffusion d'information.	Avis, études et recommandations sur demande ou de sa propre initiative.	Avis, études et recommandations sur demande du Conseil municipal ou de sa propre initiative	Le Conseil doit pouvoir initier lui-même les recherches qui lui paraissent importantes.

<sup>2</sup> voir encadré après le tableau

Dénomination	Conseils déjà existants à la Ville de Montréal		Modèle suggéré	
	Conseil jeunesse	Conseil interculturel	Conseil des Montréalaises	Raisons de ces choix
<b>Budget</b>	Budget de 200 000 \$, président non-rémunéré, marge financière pour actions et indemnités pour investissements des membres dans le projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Budget de 200 000 \$, rémunération du président et du vice-président,</li> <li>▸ Remboursement des dépenses pour les autres membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Budget de 200 000 \$,</li> <li>▸ Rémunération de la présidente,</li> <li>▸ Jetons de présence,</li> <li>▸ Remboursement de frais de garderie.</li> </ul>	Afin de faciliter financièrement la participation des femmes.

**Proposition de représentation au Conseil :**

- 2, pour les groupes autonomes de femmes;
- 1, pour le milieu des affaires;
- 1, pour le milieu culturel,
- 1, pour le milieu syndical;
- 2, pour le milieu ethnoculturel et minorités visibles;
- 1, pour les jeunes; 1 pour les aînées,
- 2, pour le milieu des institutions de l'éducation et de la santé et services sociaux;
- 1, pour le milieu socio-économique et communautaire;
- 1, pour les lesbiennes,
- 1, pour les femmes autochtones; 1, pour les femmes handicapées.

À titre informatif, nous vous proposons aussi, en encadré, une expérience de commission « femmes ».

**La commission Femmes et ville de la Ville de Québec** : créée en 1993, elle est une commission consultative de 14 à 16 membres nommées pour deux ans par le Conseil municipal et le renouvellement se fait en même temps que toutes les autres commissions.

Elle doit toujours être composée :

- Du maire, comme président, à moins qu'il n'ait fait nommer une autre personne à ce poste ;
- Des membres du Conseil municipal incluant au moins un membre du Comité exécutif et un ou une élue de l'opposition officielle;
- D'au moins 50 % de citoyennes de la Ville, soit recommandée par des organismes intéressés par le mandat, soit à titre personnel.

De plus, il doit être tenu compte de la représentation des arrondissements, des différents groupes d'âges et des communautés culturelles.

La commission étudie comment les politiques, les équipements et les services municipaux peuvent être mieux adaptés aux besoins des femmes et propose des avenues de solutions et des priorités d'action. Elle fait part, au Conseil municipal, de ses recommandations sur les grandes orientations et politiques globales de la Ville en regard de la condition des femmes en ville. La commission peut tenir des consultations publiques après autorisation du Comité exécutif.

Elle se réunit une fois par mois en assemblée publique.

Les budgets de recherche sont attribués par le Comité exécutif en fonction des projets présentés.

## Questionnaire

Nous avons déjà repéré, par rapport au modèle proposé dans le tableau, une série de réflexions et de questions sur lesquelles s'attarder et qui peuvent avoir un impact important sur l'avenir de ce Conseil.

Les questions suivantes ont pour objectif d'alimenter le débat et de susciter de nouvelles propositions. Il peut être aussi un guide pour la présentation de votre avis.

1. Êtes-vous en accord avec la proposition de situer le Conseil des Montréalaises au niveau du Conseil municipal dans l'organigramme de la Ville?
2. Selon vous, le rôle et le mandat proposés sont-ils en mesure de répondre aux besoins d'amélioration de la condition de vie des Montréalaises et d'une meilleure représentation des femmes dans les instances municipales?
3. La composition du Conseil répond-t-il à la représentation de la diversité des Montréalaises?
  - Doit-il y avoir une élue municipale dans le Conseil et à quelles conditions?
  - Comment s'assurer de la représentation en fonction des arrondissements?
4. À partir du budget proposé, êtes-vous d'accord avec :
  - La rémunération de la présidente;
  - Les jetons de présence (indemnités de présence aux réunions du Conseil);
  - Le remboursement des frais de garderie?
5. Quels sont, selon vous, les dossiers prioritaires relevant des champs de compétence municipaux, que devra porter le Conseil des Montréalaises?

## **Annexe 1**

Le comité *Femmes et développement régional* du CRDÎM rassemble depuis six ans des représentantes de milieux majoritairement institutionnel, municipal, public et parapublic, communautaire, privé et syndical.

**Les membres du Comité** sont les suivantes :

- Hélène Meagher, présidente  
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, secteur de l'éducation
- Sylvie Majeau, vice-présidente  
Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain, secteur syndical
- Claire Pagé  
Conseil central du Montréal métropolitain – CSN, secteur syndical
- Michèle Bérubé  
Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) /  
Montréal-Centre, secteur de la santé et des services sociaux
- Mariangela DiDomenico  
Conseil du Statut de la Femme - Bureau régional, secteur parapublic
- Luce Goerlach  
Collège de Maisonneuve, secteur de l'éducation
- Michèle Issa  
MAP - Table des groupes de femmes de Montréal, secteur des groupes de femmes
- Carine Laliberté  
Collège communautaire du CRDÎM, secteur communautaire
- Marie Leahey, Coordonnatrice  
Conseil régional de développement de l'île de Montréal – CRDÎM
- Louise Lemay  
Centre de liaison entreprises – éducation, secteur privé
- Madeleine Le Roux  
Direction régionale - Emploi - Québec Montréal, secteur parapublic
- Anne Michaud  
Ville de Montréal - Service du développement social et communautaire, secteur municipal
- Tepny Pou  
Ministère des Affaires municipales, secteur gouvernemental

## Quelques réalisations

- › Organisation d'ateliers sur la dimension « entrepreneurship au féminin » aux événements *Objectif entrepreneurship*.
- › Participation au jury du concours *Chapeau les filles!*
- › Soutien à la Marche mondiale.
- › Publication et diffusion avec Relais-femmes d'un outil sur l'application de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques de développement régional.
- › Publication d'une étude comparative de la situation socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal et une étude par quartier.
- › Organisation d'une journée d'études sur la place des femmes dans la nouvelle ville de Montréal.
- › Participation au séminaire sur la sécurité des femmes.
- › Participation à l'élaboration du contenu de l'avis déposé au Comité de transition par le CRDÎM.
- › Participation au Sommet de Montréal avec la remise des recommandations qui donnent lieu, aujourd'hui, aux audiences publiques en vue de mettre sur pied le Conseil des Montréalaises.
- › Élaboration de la Politique sur la place des femmes dans le développement de l'île de Montréal.
- › Intervention de sensibilisation lors des élections municipales de novembre 1998.
- › Réalisation et publication d'un portrait et profil des femmes qui siègent aux diverses instances locales et régionales.
- › Intervention de sensibilisation sur la participation des femmes aux élections dans le réseau de la santé et des services sociaux de la régie régionale de Montréal-Centre.
- › Organisation d'une soirée d'information et d'échanges sur la réforme des institutions démocratiques et du mode de scrutin.
- › Réseautage à travers l'ensemble des événements et plus particulièrement avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.
- › Lancement d'un site Internet sur la place des femmes dans le développement régional.

## Annexe 2